



30 juin 2006

---

## Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No. 189

---

### Information importante

#### Travaux d'adaptation pour permettre la connexion sécurisée à Telezas3

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs mois, l'Office Fédéral de l'Informatique et des Télécommunications (OFIT) travaille, sur mandat des Registres Centraux de la Centrale de Compensation, à la mise en conformité de son infrastructure IT pour permettre à tous les organes d'application de l'AVS/AI de se connecter de façon sécurisée aux Nouveaux Registres Centraux via la nouvelle application Telezas3.

Ces travaux se sont avérés plus complexes qu'initialement évalués. Comme conséquence, les beta-tests de l'application Telezas3 n'ont pas encore pu démarrer, car de nombreux organes n'ont, actuellement encore, pas la possibilité technique de se connecter au réseau de la Confédération au travers de l'une des deux « routes » sécurisées qui sont prévues à cet effet.

Au cours des travaux, il est apparu que **de nombreux organes doivent également opérer certaines modifications dans leur propre infrastructure IT (ou celle de leur pool) afin de permettre ces connexions sécurisées.**

L'OFIT a pour mandat d'informer chacun de façon précise sur les adaptations qu'il doit faire, via des directives techniques individuelles et détaillées remises à chaque organe d'application concerné. En général, ceci n'est toutefois pas suffisant : les travaux de mise en conformité nécessitent également un véritable dialogue entre les techniciens réseau de l'OFIT et les techniciens IT auprès des organes. Un certain nombre de cycles d'échanges bilatéraux de type « instructions (OFIT→organe) ; diagnostic (organe) ; feed-back (organe→OFIT) » peut s'avérer nécessaire afin de parvenir à la solution technique définitive.

Récemment, l'OFIT a rencontré certaines difficultés à obtenir un niveau suffisant de réactivité de la part de certains organes d'application dans le cadre de ce processus d'adaptation,

par exemple : délai trop long pour l'envoi du feed-back à l'OFIT suite à une modification demandée.

Par le présent courrier, nous désirons attirer votre attention sur les faits suivants :

1) Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2006, date de l'entrée en fonction du Nouveau Registre des Assurés, seule l'application Telezas3 sera en mesure de donner accès aux informations de ce registre. **Tout organe qui ne disposerait pas, à cette date, de la possibilité technique de se connecter au réseau de la Confédération selon les normes de sécurité imposées par son Unité de Stratégie Informatique sera dans l'impossibilité d'accéder aux Registres Centraux de l'AVS/AI !**

**2) Il est donc impératif que chaque organe collabore de la façon la plus active et réactive possible lorsqu'il est sollicité par l'OFIT dans le cadre des travaux de mise en conformité de son infrastructure pour permettre l'usage de Telezas3.**

Le temps est désormais compté jusqu'à la date-charnière du 1<sup>er</sup> octobre 2006, et l'impératif mentionné ci-dessus peut devoir nécessiter la mise sur pied d'une petite « task-force » dûment responsabilisée au sein des services en charge de l'infrastructure IT de chaque organe ou pool informatique.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension ainsi que votre collaboration active à cette phase nécessaire d'adaptation, et vous adressons nos meilleures salutations.